

DÉPENSES PUBLIQUES. Interpellation. Débats, 93, 95, 99, 103. Débats remis, 105, 120. Débats, 127.

DISCOURS DU TRÔNE, 19. Considération ordonnée, 21. Adresse en réponse, 24. Débats 27. Adoptée, 30.

DIVISIONS :

Sur une motion d'ajournement, 52.

Sur le bill de divorce de Johnston, 67.

Sur le bill de la Cie. de chemin de fer du Sud du Canada, 147.

Sur le bill relatif à la société des missions de l'église chrétienne biblique, 148.

Sur le bill relatif à la vente des boissons enivrantes, 181, 186.

Sur le bill relatif aux réclamations entre occupants de terres dans Manitoba, 188.

Sur la motion blâmant le lieutenant-gouverneur de Québec, 197.

Sur le bill relatif aux personnes accusées d'assaut simple, 198.

Sur le bill relatif au Receveur-Général, 201.

Sur la motion de l'hon. M. Read au sujet du chemin de fer du Pacifique, 231.

Sur l'acte du chemin de fer Canadien du Pacifique, 245, 276.

Sur l'acte de l'indépendance du Parlement, 259, 265, 290.

Sur l'acte pour amender la loi de la preuve dans certains cas de délit, 264.

Sur l'acte relatif aux élections des membres de la Chambre des Communes, 267.

Sur l'adoption du rapport du comité du Fort William, 282.

Sur le bill relatif à la Cour Suprême, 294.

DIVORCE. Bills de—, de la dernière session. Proclamation annonçant qu'ils sont sanctionnés, VIII.

(*Voir Johnston, Hunter, Lyon, Campbell.*) (*Voir comités, No 14.*)

DOMINION. Compagnie—(*Voir Compagnie No. 2.*)

DOMINION ALLIANCE. Soc. pour la suppression du trafic des boissons enivrantes. Pétition, 43. Lue, 51.

DOMINION GRANGE. (*Voir assurances, No 5.*)

DOUANE. Droits de douane perçus. (*Voir adresses Nos. 37, 39, 41 et 42.*)

DRAPER, J. MALVINA. Pétition relative au havre de Port Hope, 31. Lue, 35. Rapportée, 46.

DROITS d'excise, perçus pendant les années 1877-8. (*Voir adresses, Nos 25, 36, 38 et 43.*)

DROITS de licence. Sur les fabricants de spiritueux. (*Voir bills, No. 35.*)

DROIT sur le malt. (*Voir bills, No 36.*)

ECLUSE DE FORT FRANCES. (*Voir comité, No 10.*)

EGLISE CHRETIENNE BIBLIQUE. (*Voir Sociétés, No 4.*)